

DECISION DU MAIRE DE CAVIGNAC
N° DEC 01-2022
Présentée au Conseil municipal 2022

Envoyé en préfecture le 24/01/2022

Reçu en préfecture le 24/01/2022

Affiché le

ID : 033-213301146-20220124-DEC1_2022-AU

SLOX

Conformément à la délibération du 8 octobre 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

- Réhabilitation du Chai du Château Marinier avec SAS Cazimajou et fils pour 42 721,64€ TTC
- Travaux sur le cuvier du Chai du Château Marinier avec SARL Gascogne pour 19 488€ TTC
- Remplacement tuyau pluvial en béton Chemin de l'Ardillas avec DUGAS TP pour 2 310€ TTC
- Fourniture et pose d'une vanne coupure gaz à l'école maternelle avec SARL Lehaguez-Perez pour 600,86€ TTC
- Travaux d'accessibilité (rails de guidage, dalle podotactile) à la Médiathèque et à la Maison des associations avec SAS SERI pour 1460,80€ TTC
- Remplacement des volets de l'accueil mairie avec DOM SERVICE pour 3 970,93€ TTC
- Restructuration des vignes (arrachage de 5 HA 21) avec SNC Les Versennes pour 12 186€ TTC

Pour la Régie agricole :

- Fourniture pour le sécaillage 2022 (piquets, amarres) avec VITIVISTA pour 3731,50€ HT
- Fourniture de fertilisant bio avec VITIVISTA pour 3255€ HT
- Fourniture de fertilisant bio avec SAS ETS BAYARD pour 2750€ HT
- Adhésion au Groupement d'Employeur Départemental agricole pour mise à disposition de personnel (80€ l'adhésion)
- Résiliation du Contrat de Consulting avec le Faiseur de Vin

Fait à CAVIGNAC, le 24/01/2022

Le Maire
Guillaume CHARRIER

